MEM133

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Saguenay le 8 septembre 2014

6211-08-012

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) Commission d'enquête sur la filière uranifère québécoise Attn. : Louise Bourdage Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6

Courriel: uranium@bape.gouv.qc.ca

Objet : Appui à la filière uranifère québécoise

Madame et messieurs les commissaires,

La présente est pour vous signifier que, à titre de géologue professionnel dirigeant le plus grand cabinet indépendant au Québec, j'appuis l'industrie de l'exploration et de l'exploitation minière de l'uranium au Québec. Mon entreprise a une vaste expérience en cette matière et a été reconnue pour son leadership responsable par l'industrie. Nous sommes ceux qui avons assisté Ressources Strateco au démarrage de leur projet Matoush à l'hiver 2005, et qui avons établi les règles et protocoles de sécurité et de protection de l'environnement au tout début de leur projet, règles qui ont par la suite été appliquées par une bonne partie des intervenants de l'industrie. Nous avons été impliqués sur plus de la moitié des projets d'exploration de l'uranium au Québec conduits depuis les 10 dernières années, pour Cameco, Areva, Strateco, Azimut et autres.

L'uranium est une commodité minérale comme une autre, si on fait outre de la peur viscérale qu'elle cause chez la population. Les risques pour la santé des travailleurs en regard de la radiation et des émissions de radon sont réels, mais gérables et généralement exagérés. La Saskatchewan, où Cameco, Areva et Denisson exploitent les mines les plus riches de la planète, a implanté des protocoles de santé-sécurité pour la protection des travailleurs qui sont très efficaces et éprouvés. Nous n'avons qu'à les implantés, ce qui a été fait dans tous les projets sérieux conduits au Québec.

Similairement, en regard de la protection de l'environnement, l'uranium est un métal présentant une écotoxicité réelle, mais comparable à nombre d'autres métaux, tels l'arsenic (commun dans les mines d'or) ou le cadmium (commun dans les mines de zinc). Ce problème est facilement gérable dans la mesure que certaines règles soient respectées, comme nous gérons l'arsenic et le plomb. L'uranium présente la particularité de facilement se solubiliser sous forme de radical uranate dans les milieux oxygénés. La première règle consiste ainsi à ne pas exposer les occurrences minéralisées à l'air libre, soit de cimenter les trous de forages et de ne pas effectuer d'excavation à l'air libre au cours des travaux d'exploration. Ces règles respectées, l'exploration pour l'uranium ne présentera pas plus de risques pour l'environnement que celle des autres commodités.

De plus, la manipulation ou l'exploitation de matière contenant de l'uranium est soumise à une réglementation additionnelle n'existant pas pour aucune autre commodité. La réglementation en regard de l'exploitation ou de la transformation est régie par la Commission de la Sécurité Nucléaire du Canada, un des organismes les plus respecté au monde à cet égard. C'est une des réglementations les plus rigoureuses au monde. Tous les exploitants au Canada lui sont soumis, et aucun permis ne peut être délivré sans son accord. Pourquoi réinventer la réglementation, si elle existe et si elle est efficace. Deuxièmement, tout matériel fissible est considéré comme une matière dangereuse (classe 7) en regard des transports, et de ce fait sévèrement réglementé. Cette réglementation, gérée par Transport Canada, est calquée sur les directives de l'ONU, et correctement efficace. Pour ces raisons, l'exploration ou l'exploitation du minerai d'uranium est une activité industrielle sécuritaire, ne présentant pas de danger supplémentaire pour la population ou l'environnement que toute autre activité minière ou métallurgique.

Une partie de la problématique de cette industrie relève, d'un côté, de la peur viscérale de la population et des campagnes de désinformation des groupes écologistes exploitant cette peur, et d'autre part d'un comportement cavalier de certains intervenants de l'industrie de l'exploration. L'exploration de l'uranium n'est pas à la portée de n'importe lequel petit promoteur, tel que nous avons connu en 2007-2008. Toutefois, comme pour tout autre secteur d'activité économique, la présence de quelques délinquants ne doit pas paralyser l'industrie. Ceux-ci doivent être encadrés ou évincés, mais nous devons laisser les acteurs sérieux poursuivre leur développement. Une réglementation à cet égard doit simplement être mise en place, et la nouvelle loi sur les mines du Gouvernement du Québec est un pas en cette direction.

En ce qui a trait des mises en production de mine, la réglementation est tellement stricte et couteuse, que cette industrie n'est simplement pas à la portée des petits promoteurs. Le cout d'une mise en production ne peut être assumé que par les entreprises minières majeures (Aréva, Cameco, BHP, Rio-Tinto), lesquels ne pourraient se permettre de tergiverser avec la réglementation.

Il y a eu, au Québec, trois projets d'exploration minière pour l'uranium qui ont été médiatisés, de façon démagogique, et qui ne doivent pas servir d'assise pour des décisions. Le cas du projet de Terra Ventures à Sept-Îles en 2009 est patent. D'un côté nous avons des médecins qui ont outrepassé leurs champs de compétence pour apeurer la population. Leur argumentaire, sur la base de considération scientifique, ne tenait simplement pas la route, et ils auraient dû être pénalisés pour charlatanisme par le Collège des Médecins. Le supposé dépôt d'uranium ciblé, s'il existait réellement tel que décrit, était plus petit et moins riche en uranium que le parc à résidu de la mine Niobec à Saguenay, lequel n'a jamais fait l'objet d'une moindre inquiétude en regard de ses émissions de radon ou de son écotoxicité. Inversement, les promoteurs du projet ont très mal géré la situation et se sont comportés de façon approchant la délinquance en regard de diverses réglementations n'ayant pas trait à l'uranium. Toutefois, de façon réaliste, les dommages à l'environnement qu'ils auraient pu causer sont marginaux, outre les aspects ayant traits a la foresterie et au paysage.

Le second cas est celui du projet Matoush, de Ressources Strateco. Le dossier environnemental et réglementaire de ce projet a été conduit de façon pour ainsi dire conforme aux règles de la CSNC, et toutes les règles en regard de la santé des travailleurs ont excédé les normes de la CSST et des autres organismes œuvrant dans le domaine. Le problème de cette entreprise a résidé

essentiellement dans une mauvaise gestion de sa relation avec la communauté Cree de Mistassini. Ceci n'a rien à voir avec la commodité ciblée, laquelle a simplement été utilisée comme prétexte pour coincer le projet.

Finalement, il y a le cas de Nova-Uranium dans le secteur de Mont-Laurier. Ce projet ne faisait aucun sens en terme économique et était voué à mourir au feuilleton. Toutefois, ici encore, le promoteur ses comporté de façon cavalière au niveau des travaux préliminaires de forage, et s'est mis à dos la population. L'uranium n'a été ici utilisé que comme prétexte, et le résultat aurait été le même eusse été le fer qui aurait été ciblé par le projet.

On voit ici qu'il ne faut pas confondre les problèmes liés à la présence de l'uranium, avec les problèmes comportementaux des promoteurs miniers. L'uranium n'est plus, sur les marchés, la saveur du jour, et aucun promoteur flamboyant n'envisage actuellement d'y souscrire. Mais cela ne signifie pas que les acteurs sérieux, qui ont fait leur travail correctement sans éclats médiatiques, soient bannis. L'exploitation de l'uranium est une activité industrielle lucrative pour l'ensemble de la société, et les besoins en uranium de la planète ne seront pas influencés par les volontés politiques du Gouvernement du Québec. Soyons réalistes, et bâtissons une industrie responsable ici, plutôt que de la laisser se développer de façon anarchique dans des juridictions délinquantes, telles le Kazakhstan ou le Niger.

Respectueusement

Filière uranifère québécoise, 8 septembre 2014

Réjean Girard, géologue Président IOS Services Géoscientifiques Inc.